

PROGRAMME

Cérémonie d'ouverture et de célébration de la journée africaine :

- M. Emmanuel Ollita Ondongo, Président de l'association des autorités anti-corruption d'Afrique
- M. Tabib Chawki, Président de l'autorité anti-corruption tunisienne
- M. Mimouni Sofiane, Directeur Général Afrique au Ministère des Affaires Etrangères
- M. Kour Tarek, président de l'Organe

Séance 1 : 11h00 – 13h30 **le cadre juridiques du Recouvrement d'avoirs et les mécanismes de la coopération internationale**

- M. Ahcène Bouskia : Enseignant du droit pénal à l'Ecole supérieur de la Magistrature
Le cadre juridique national du Recouvrement d'avoirs)
- M. Mourad Sidahmed : Directeur des affaires pénales et des grâces
L'entraide judiciaire et les défis de la coopération bilatérale
- M. Arkan Elseblani : Expert onusien PNUD et membre du réseau arabe pour l'intégrité
Les efforts internationaux et les mécanismes de coopération
- M. Abdennour Hibouche: Président de la Cellule de traitement du renseignement financier
Recouvrement d'avoirs dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et la coopération internationale
- M. Fadli Rostom: Expert de la banque d'Algérie
Encadrement des mouvements de fonds, de et vers l'Algérie, éléments de prévention

Séance 2 : 14h30 – 16h30 (Table ronde / Expériences pays)

- Expérience Tunisienne : Mme. Pacha Nadjet, Conseiller du président de l'Autorité tunisienne anti-corruption
- Expérience arabe : M. ArkaneElseblani
- Expérience Algérienne : M. Mourad Sidahmed

Lecture des recommandations (*consultez les recommandations ici*)

Clôture des travaux.